



Fiche 5.1 : Le protocole de sécurité

? De quoi parle-t-on ?

Le protocole de sécurité est un document écrit qui formalise les règles de prévention à respecter lors d'une opération de chargement et de déchargement de marchandises.

? Pourquoi ?

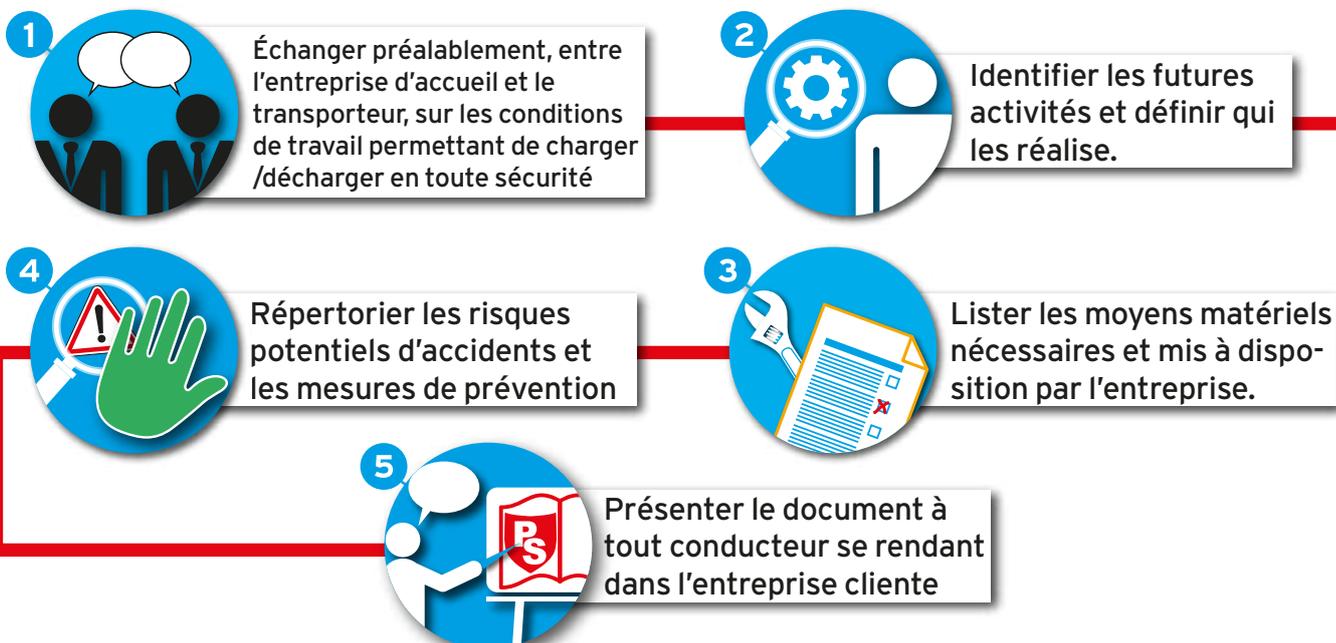
Enjeux juridiques :

les articles R. 4515-1 à R. 4515-11 du code du travail prévoient certaines dispositions relatives à l'intervention d'un transporteur dans une entreprise cliente - ici dite « entreprise d'accueil - EA » - pour mieux prendre en compte les spécificités des opérations de chargement ou de déchargement.



Dans le cas particulier des entreprises extérieures de transport effectuant des opérations de chargement/déchargement, le protocole de sécurité écrit se substitue au plan de prévention.

Créer un protocole de sécurité, les étapes :



Pour plus d'informations :

- ED 975 La circulation en entreprise - INRS
- ED 941 Interventions des entreprises extérieures - INRS
- ED 826 TRM vigilant à l'arrêt comme au volant - INRS



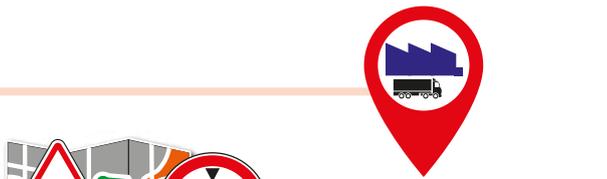
La mise à disposition de sanitaires et d'une salle de repos pour les conducteurs est obligatoire. Il est souhaitable que cette dernière soit équipée d'un distributeur de boissons, etc...



Fiche 5.1 : Le protocole de sécurité

Quelles informations y renseigner ?

Pour l'entreprise cliente d'accueil :

- Adresse exactes du lieu de livraison et coordonnées du contact entreprise (numéro de téléphone) 
- Les modalités spécifiques d'accès au site (informations sur les contraintes de manœuvre...) 
- Les modalités spécifiques de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement avec le plan du site et les consignes de circulation 
- L'identité du responsable, représentant désigné par l'entreprise d'accueil 
- Les consignes de sécurité concernant les opérations de chargement et de déchargement 
- Les matériels et engins spécifiques à utiliser pour les opérations de chargement et déchargement 
- Les opérations de préparation du véhicule : bâchage, arrimage, débâchage 
- Les accès et indications à suivre en cas d'incident 

Pour le transporteur :

- Les caractéristiques du véhicule, son aménagement et ses équipements 
- Les précautions à prendre par rapport aux produits transportés (particulièrement pour les matières dangereuses) 



Pour plus d'informations :



Afin de rendre ce protocole pratique, penser à utiliser la version CONCISE - CARSAT Centre Ouest
http://www.carsat-entreouest.fr/carsatpubv2/attachments/article/127/npp1_cncis.pdf